Cinquante deuxième année. - N ° 226 A Lundi 26 et mardi 27 novembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 620

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

790 933 287 RCS Grenoble.
STIGROUP.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 4000000.00 EUR.
Adresse : 62, chemin des Plantées, 38160 Saint-Marcellin.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE STIGROUP SAS au capital de 4 000 000 euros Siège social : 62 Chemin des Plantées, 38160 SAINT MARCELLIN 790 933 287 RCS GRENOBLE ET StiPlastics Group Holding SAS au capital de 31 970 385 euros Siège social : 62 Chemin des Plantées, 38160 SAINT MARCELLIN 834 491 581 RCS GRENOBLE Suivant ASSP en date à SAINT MARCELLIN (38) du 15/11/2018, la Société STIGROUP, société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros, ayant son siège social 62 Chemin des Plantées, 38160 SAINT MARCELLIN, immatriculée sous le n ° 790 933 287 RCS GRENOBLE, et la société StiPlastics Group Holding, société par actions simplifiée au capital de 31 970 385 euros, ayant son siège social 62 Chemin des Plantées, 38160 SAINT MARCELLIN, immatriculée sous le n° 834 491 581 RCS GRENOBLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société STIGROUP par la société StiPlastics Group Holding. La Société STIGROUP ferait apport à la société StiPlastics Group Holding de la totalité de son actif, soit 16 334 505 €, à charge de la totalité de son passif, soit 8 639 005 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 7 695 500 €. La société StiPlastics Group Holding détenant la totalité des 4.000.000 actions composant le capital social de la Société STIGROUP, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de la société STIGROUP détenues par la société StiPlastics Group Holding un mali de fusion de -43 148 439 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société STIGROUP depuis 1er avril 2018 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par StiPlastics Group Holding. La société STIGROUP sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de

commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE pour chacune des deux sociétés le 22 novembre 2018..

